

Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS et RESPONSABILITES que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?

La fonction de CPIP permet de développer de nombreuses compétences. La fonction principale de CPIP est la prévention de la récidive, mais cela se traduit par de nombreuses missions : les maintiens des liens familiaux pour la partie détention, l'individualisation de la peine, l'aide à la décision judiciaire...

Le CPIP suit donc des mesures de justice et s'assure du respect des obligations, pour le milieu ouvert. En détention, le CPIP accompagne le détenu dans ses démarches et prépare la sortie.

Cela fait appel à des qualités d'adaptation et de polyvalence. Le CPIP peut être sollicité dans de nombreux champs de compétences juridiques et sociales. Le CPIP se doit aussi d'avoir des qualités de synthèse, de rendu-compte et de rédaction.

La fonction de CPIP est très différentes en fonction qu'il s'agit du milieu fermé ou du milieu ouvert.

Etre CPIP me permet de prendre en charge de manière globale les situations des personnes et de faire du lien avec les différents partenaires. Le CPIP ne peut travailler seul et doit s'entourer d'un réseau partenarial.

COMMENT en êtes-vous arrivé.e à occuper votre emploi actuel et à atteindre ce niveau de responsabilités ?

Après le Master 2, j'ai effectué une prépa avec la CPI ENM, en vue de passer le concours de la magistrature et d'autres concours de la fonction publique. J'ai eu le concours de CPIP. Après avoir travaillé deux années à la maison d'arrêt du Mans, je suis désormais affectée en milieu ouvert, où je suis des mesures classiques de milieu ouvert (SME, STIG, libération conditionnelle). Je ne fais pas d'aménagement de peine ab initio.

Je suis de plus sur la thématique du stage de citoyenneté. Ainsi, avec une équipe de plusieurs CPIP, j'organise et j'anime le stage de citoyenneté. Ce stage permet d'être dans une prise en charge collective, qui diffère des entretiens individuels.

Pouvez-vous nous indiquer ce que le Master vous a apporté en termes de COMPETENCES ?

Le Master m'a apporté de nombreuses compétences théoriques notamment sur la prise en charge des personnes. Bien que le Master soit à visée plus victimologique, les apports du Master m'ont permis de les mettre en pratique dans mon emploi actuel. Il s'agit notamment de la prise en charge globale des individus, mais aussi la nécessité du travail pluridisciplinaire et partenarial.